

leur première attitude; ils exprimèrent des doutes; et ils répétèrent d'opinion de plusieurs au pays, que c'était là tout simplement de la rapine. Or, si mes électeurs croient que mon plaidoyer pour porter l'indemnité de \$1.500 à \$2.500 est de la rapine, ils sont bien venus à me demander ma démission. Je n'ai pas l'intention de rester avec des appointements aussi minimes.

J'ai constaté que mes affaires privées venaient en conflit avec mes fonctions publiques; et pour m'appliquer honorablement et efficacement à l'exécution de mes devoirs publics et à tout ce qu'ils entraînaient ou qui s'y rattachait, j'ai renoncé à mes affaires personnelles. J'ai discoursu sur nombre de questions, en cette Chambre, avec franchise, sans crainte et hautement. Pourquoi? Parce que je voulais garder toute ma liberté d'action. Je n'avais pas de clients pour me dire: "Burnham, vous parlez trop d'assurance; nous allons vous retirer les affaires que nous vous avons confiées comme courtier d'assurance." J'ai vu des directeurs de services susceptibles de devenir des services d'utilité publique s'adresser à moi et me dire: "Vous avez trop parlé de l'acquisition de services d'utilité publique au plus bas prix. Nous n'avons que faire de vous. Ainsi, nous allons vous enlever nos affaires." Il n'y a pas de gens de cet acabit pour me dire ces choses, car s'ils l'avaient fait, j'aurais eu à choisir entre rester fidèle à l'intérêt public et servir mes propres clients, et je crains grandement que les affaires publiques canadiennes ne s'en fussent ressenties. Je puis seulement dire que si beaucoup d'autres sont dans le même embarras que moi, je puis facilement comprendre que les affaires publiques du Canada, forcément, en souffriront. Le peuple doit donc rétribuer ses représentants d'une façon convenable, sinon ne pas attendre d'eux de fidèles services.

La chose la plus étrange au monde, c'est que le peuple du Canada concède qu'un membre du Parlement peut retourner chez lui à sa guise; il lui est loisible de surveiller ses affaires personnelles de toute façon et de donner le reste de son temps aux affaires publiques. Il va sans dire que cela est inacceptable tant que la population n'apprendra pas que la barque parlementaire est de la plus grande importance pour lui au point de vue économique, politique, historique, social, moral et même religieux; tant qu'elle ne saisira pas cette simple proposition, il y aura du malaise, des murmures dans le pays, on diffamera les membres de la députation, et le mécontentement sera général.

[M. Burnham.]

Je puis dire que 95 pour 100 des membres de la députation demandent qu'on augmente cette indemnité.

Quelques DEPUTES: Très bien! très bien!

M. BURNHAM: Devons-nous supposer que les députés de Cap-Breton-Nord (M. McKenzie), de Maisonneuve (M. Lemieux), de Queen-et-Shelburne (M. Fielding), de Beauce (M. Béland), de Québec-Est (M. Lapointe) et de Red-Deer (M. Clark) ne valent pas plus que \$1,200 par année au pays? Je tiens à dire que l'honorable député de Maisonneuve m'a parlé de la plus énergique façon en faveur du relèvement de l'indemnité. Il m'a dit que s'il était présent en Chambre lorsque la question viendrait sur le tapis, il se prononcerait énergiquement pour.

Je ne peux rien dire de l'honorable député de Shelburne-et-Queen, car je ne lui en ai jamais parlé. Mais le député de Québec-Est, qui est malheureusement absent en ce moment, m'a dit qu'il appuierait la demande d'augmentation, parce que c'était absolument nécessaire; il semblait très convaincu. L'honorable député qui vient justement d'entrer, le député de Quatre-Rivières.

Des VOIX: Oh! oh!

M. BURNHAM: ... Pardon, je veux dire de Trois-Rivières—est très en faveur d'une augmentation de l'indemnité et c'est un homme qui n'a pas peur de dire ce qu'il pense. Il a beaucoup à faire et sait parfaitement bien que \$1,200 par année—car c'est la valeur annuelle de notre indemnité—est une insulte et non pas une rémunération. L'honorable député de Red-Deer m'a dit très catégoriquement ce qu'il pensait de la chose et qu'il profiterait de la première occasion pour parler en faveur de l'augmentation de l'indemnité. Il considère que la rémunération actuelle est insuffisante. Je sais qu'il y a plusieurs autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui exprimeront sans doute leur opinion.

Mais, il y a eu quelque chose de louche. Pourquoi les chefs de partis n'ont-ils pas pu se réunir et décider la question? Un jour l'on disait que le premier ministre était en faveur de la chose, alors qu'il y était opposé depuis le commencement; puis c'était le leader de l'opposition que l'on avait réussi à persuader, car il touche lui-même un traitement plutôt respectable, ce dont je suis d'ailleurs très heureux. Plusieurs députés du parti des fermiers m'ont dit qu'ils étaient très en faveur de la proposition, et je suis persuadé que les trois quarts d'entre